

POLITIQUE D'INTÉGRATION  
DES CRITÈRES ESG

MARS 2021

---

DUBLY  
TRANSATLANTIQUE

---

GESTION

## ► PHILOSOPHIE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE

Les grandes lignes :

- > L'accord avec la Responsabilité Sociale et Mutualiste du groupe
- > Une politique d'exclusion commune et en évolution
- > La signature des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies en 2020
- > L'analyse extra-financière complète l'analyse financière des émetteurs
- > Les piliers de notre analyse extra-financière

### UNE PHILOSOPHIE GUIDÉE PAR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE MUTUALISTE DU CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

**Dubly Transatlantique Gestion** s'inscrit dans les valeurs du **Crédit Mutuel Alliance Fédérale**, qu'il partage pleinement. A l'issue d'une réflexion participative, le Crédit Mutuel Alliance Fédérale a opté pour le statut d'entreprise à mission et s'est doté d'une raison d'être « Ensemble, écouter et agir ».

Le Crédit Mutuel Alliance Fédérale déploie sa politique de Responsabilité Sociale et Mutualiste (RSM) à travers une stratégie à long terme et constitue donc un cadre général pouvant accueillir la philosophie d'investissement responsable que Dubly Transatlantique Gestion a toujours déployée.

Celle-ci vient trouver son fondement dans les valeurs portées par le groupe, à travers les cinq ambitions et les quinze engagements qui axent la Responsabilité Sociale et Mutualiste : sociétaires et clients, gouvernance, gestion sociétale, sociale et environnementale.

AMBITION SOCIÉTAIRES & CLIENTS	AMBITION DE GOUVERNANCE	AMBITION SOCIÉTALE	AMBITION SOCIALE	AMBITION ENVIRONNEMENTALE
<p><b>3 critères</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Écoute Sociétaires &amp; Clients</li> <li>2. Inclusion bancaire</li> <li>3. Maîtrise des risques</li> </ol>	<p><b>2 critères</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Efficacité des instances de gouvernance</li> <li>2. Dynamique de la gouvernance coopérative</li> </ol>	<p><b>4 critères</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Politique d'achat ESG</li> <li>2. Relations responsables</li> <li>3. Développement du territoire</li> <li>4. Valoriser les initiatives locales</li> </ol>	<p><b>4 critères</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Diversité et égalité des chances</li> <li>2. Accompagner les carrières et la mobilité</li> <li>3. Favoriser la QVT</li> <li>4. Promouvoir la dynamique du dialogue social</li> </ol>	<p><b>2 critères</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réduction de l'impact environnemental du groupe</li> <li>2. Renforcer les solutions et offres de qualité, et service responsable</li> </ol>

Source : *Crédit Mutuel Alliance Fédérale*

Notre philosophie d'investissement a pour objectif d'apporter **une gestion active de conviction** qui intègre l'évolution des pratiques en matière de finance durable et responsable.

En tant qu'acteur engagé et partie prenante de la société civile, nous intégrons les risques, les opportunités et les enjeux liés à la responsabilité sociale, au développement durable ainsi qu'à la transition énergétique dans notre gestion.

En tant qu'investisseur, nous étudions une entreprise dans sa globalité de manière à sélectionner les obligations et les actions offrant le meilleur potentiel de performance en fonction du risque pris, ainsi que les entreprises s'inscrivant dans une approche d'amélioration de leurs critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Cette approche inclut également un engagement et un dialogue avec les parties prenantes de notre métier pour promouvoir des pratiques responsables et adopter une démarche proactive en matière de controverses.



## LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE D'EXCLUSION SECTORIELLE

Cette volonté s'associe d'abord à une politique d'exclusion partagée avec le Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Conformément aux conventions et traités commerciaux signés par la France, **Dubly Transatlantique Gestion exclut de sa gestion les sociétés impliquées dans le développement, la production et la distribution d'armes dites controversées.**

Le périmètre d'exclusion comprend **les mines anti-personnel** telles que définies dans le traité d'Ottawa entré en vigueur en 1999 ainsi que **les armes à sous-munitions** telles que définies par la convention d'Oslo adoptée en 2008.

Adhérant pleinement aux valeurs portées par la Responsabilité Sociale et Mutualiste, Dubly Transatlantique Gestion s'engage et **s'associe à Crédit Mutuel Asset Management et à Crédit Mutuel Gestion au sein du comité de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) pour collaborer à cette démarche.**

En constante évolution, ce comité poursuit une réflexion sur des secteurs à fort impact négatif sur l'environnement ou dont le profil de risque en matière de responsabilité sociale est très élevé. Une politique d'exclusion sectorielle est alors définie et vise les secteurs des centrales thermiques au charbon, de l'armement, des mines et cette réflexion se prolongera sur d'autres secteurs controversés.

*« Dubly Transatlantique  
Gestion partage la politique  
d'exclusion du Crédit Mutuel  
Alliance Fédérale »*

## L'ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE VIENT COMPLÉTER NOTRE ANALYSE FINANCIÈRE

En tant qu'acteur socialement responsable, **Dubly Transatlantique Gestion intègre pleinement les enjeux de durabilité dans ses critères d'investissement.**

Nous sommes également convaincus que ces considérations extra-financières nous apportent une meilleure connaissance des opportunités d'investissement et permettent une protection des intérêts de nos clients.



A ce titre, **nous sommes signataires des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis 2020**, qui précisent le cadre de notre politique d'investissement responsable.

Nous adhérons ainsi pleinement à la démarche d'intégration des problématiques Environnement, Social et Gouvernance (ESG) dans nos activités de gestion de portefeuille.

Notre processus de gestion s'articule d'abord autour d'une analyse financière approfondie des émetteurs. Celle-ci est ensuite complétée et ajustée par notre analyse extra-financière. Nous considérons que les entreprises capables de gérer et d'intégrer les différents enjeux environnementaux et de développement durable, tout en investissant dans leurs relations avec leurs parties prenantes, sont plus résilientes aux cycles économiques et renforcent leurs capacités à générer de la croissance.

Ces principes extra-financiers correspondent aux valeurs de Dubly Transatlantique Gestion, s'intègrent ainsi dans sa politique d'investissement et contribuent à en améliorer les performances.



**L'une des principales sources de valeur ajoutée de Dubly Transatlantique Gestion réside dans sa capacité d'analyse interne**, indépendante, qui lui permet de se détacher des modes du marché et de la composition des indices boursiers.

Ainsi, la priorité est donnée à cette approche *bottom-up*, qui vise à évaluer la pertinence de la stratégie des entreprises sur le long terme et leur solidité financière. Nous sommes particulièrement attentifs au niveau d'endettement net des entreprises ainsi qu'à leur croissance organique et leur capacité à générer des flux de trésorerie disponible, aussi nommés *Free Cash-Flow*.

Par ailleurs, Dubly Transatlantique Gestion a une vision mondiale de l'économie et de l'investissement, qui se traduit par **un fort tropisme international dans ses choix de sociétés.**

Nous appliquons cette analyse *bottom-up* des éléments extra-financiers des émetteurs afin d'appréhender la manière dont une entreprise intègre les considérations ESG dans sa stratégie à court et long terme.



De la même manière que Dubly Transatlantique Gestion s'inscrit dans la Responsabilité Sociale et Mutualiste du groupe, **les Principes pour l'Investissement Responsable** précisent le cadre de sa politique d'investissement responsable.



Ayant une démarche d'investissement durable et responsable, nous analysons les informations financières et extra-financières des entreprises afin de les intégrer dans nos décisions d'investissement, en faisant preuve de transparence auprès de nos clients ainsi qu'auprès de nos parties prenantes.

Dans cette même démarche, nous nous engageons dans un dialogue constructif avec les entreprises. En tant qu'investisseurs, nous souhaitons contribuer et promouvoir les comportements les plus responsables et améliorer la transparence des chaînes de valeur.

## ► INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS NOTRE GESTION

Les grandes lignes :

- > Une équipe d'analystes-gérants en interne
- > Un processus précis
- > Une notation et une classification ESG
- > Les éléments extra-financiers comme critères de qualité

Notre politique d'analyse extra-financière s'appuie sur la recherche produite par des fournisseurs spécialisés en la matière et sur une analyse qualitative réalisée en interne. **Dubly Transatlantique Gestion dispose d'une équipe d'analyste-gérants** en charge d'identifier si la stratégie d'une entreprise est à même de générer une croissance responsable et durable.

Nous nous appuyons sur la définition des trois piliers décrite par **les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) : le pilier social, le pilier environnement, le pilier gouvernance d'entreprise**. Ils permettent de renforcer la compréhension globale des émetteurs et de leurs relations avec leurs parties prenantes.

### NOS PILIERS



#### ENVIRONNEMENT

- > Impact du *business model* et des produits
- > Plan ESG et objectifs
- > Soutien de la transition énergétique

#### Notre pilier environnement inclut :

- > **La responsabilité environnementale** : mesure de l'impact du *business model* sur l'environnement, innovation avec des vertus environnementales, intégration des régulations liées au secteur ;
- > **Engagement pour les enjeux environnementaux** : publication d'un plan ESG avec des objectifs chiffrés, politique climat.



## SOCIAL

---

- > Responsabilité vis-à-vis de la chaîne de valeur (fournisseurs et clients)
- > Politique de ressources humaines
- > Engagement des salariés

### Notre pilier social inclut :

- > **La responsabilité humaine en interne** : culture d'entreprise, gestion des ressources humaines, climat social et conditions de travail, respect du droit social ;
- > **La responsabilité sociétale** : contrôle de la chaîne de valeur & relations avec fournisseurs, qualité & traçabilité des produits, satisfaction clients, capacité en innovation, cohérence fiscale.



## GOUVERNANCE

---

- > Retour sur capitaux des employés et respect actionnaires minoritaires
- > Indépendance du conseil d'administration
- > Plan stratégique cohérent et crédible

### Notre pilier gouvernance inclut :

- > **La responsabilité actionnariale** : respect des actionnaires minoritaires, composition du conseil d'administration, rémunération des dirigeants sur des objectifs long terme ;
- > **La cohérence et la transparence** : plan stratégique et objectifs cohérents, respect des lignes directives, historique de litiges comptables ;
- > **Inclusion de critères ESG dans les plans de rémunération du management.**

## PLUSIEURS ÉTAPES CONSTITUENT LE PROCESSUS D'INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG

- 1** Un processus d'exclusion est appliqué en adéquation avec le comité de RSE Crédit Mutuel Asset Management.
- 2** Une note moyenne est compilée à l'aide des informations recueillies auprès de nos fournisseurs de données ESG. Ces fournisseurs sont sélectionnés en adéquation avec la philosophie de gestion de Dubly Transatlantique Gestion.
- 3** Un ajustement éventuel est réalisé suite à notre analyse qualitative interne. Cette analyse « *bottom-up* » s'appuie sur le contenu publié par les entreprises en matière d'ESG ainsi que sur les données récoltées par nos équipes d'analyse. La gestion des controverses est intégrée au processus d'analyse.
- 4** Dubly Transatlantique Gestion favorise les entreprises vertueuses et les entreprises engagées dans l'amélioration de la durabilité de leurs activités, autrement nommé *Best in Progress*. Nos équipes d'analyse suivent l'évolution de la considération des émetteurs sur les sujets de soutenabilité. Les connaissances de nos équipes sont également acquises lors de leurs rencontres avec les équipes dirigeantes des entreprises.
- 5** La note ESG d'un émetteur et son évolution dans la durée peuvent être déterminantes dans la gestion de nos portefeuilles et générer des arbitrages.

Les entreprises analysées sont classifiées selon 4 groupes distincts au regard de leur risque ESG et de l'évolution de leur performance extra financière :

RISQUE FAIBLE	RISQUE ACCEPTABLE – EN PROGÈS	RISQUE ACCEPTABLE - COMMUNICATION LIMITÉE	RISQUE FORT
<ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Plan ESG ambitieux</li><li>&gt; Best in Class</li><li>&gt; Pérennité du modèle économique</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Engagé dans la trajectoire</li><li>&gt; Best in progress</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Communication limitée</li><li>&gt; Peu engagé dans les enjeux de durabilité</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Communication limitée ou inexistante</li><li>&gt; Business model risqué s'agissant des critères de soutenabilité</li><li>&gt; Controverses potentielles</li></ul>

Cette analyse extra-financière complète l'analyse financière des entreprises. En effet, l'équipe d'analystes et de gérants s'appuie sur une philosophie de gestion basée sur la qualité des résultats financiers et des business models des entreprises : ces éléments ESG viennent donc renforcer ou dégrader la qualité des résultats financiers des entreprises.

**Nos valeurs nous incitent à investir dans des entreprises capables de générer de la croissance et des flux de trésoreries soutenables à long terme.**

Nous estimons qu'une mauvaise gestion de l'impact d'une entreprise sur son environnement, sur ses parties prenantes et sur ses activités représente un risque concernant sa capacité à générer de la croissance dans le futur.

Cette analyse ESG s'inscrit donc dans notre appréciation de la robustesse des résultats financiers d'une entreprise. L'objectif est de contenir les facteurs pouvant négativement impacter les rendements des portefeuilles de nos clients et de privilégier les stratégies visant une meilleure efficacité environnementale.



## ► GLOSSAIRE

---

### **Controverses**

Les controverses surviennent lorsqu'une société est impliquée dans un scandale dont elle est directement ou indirectement responsable.

### **Critères ESG**

Les critères ESG permettent d'évaluer la prise en compte du Développement Durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des acteurs économiques au travers d'éléments environnementaux (émissions de CO2, recyclage, traitement eau et déchets...), sociaux (parité, santé et formation des salariés...) et de gouvernance (transparence, indépendance et parité au sein des conseils d'administration...).

### **Engagement**

Un dialogue actif à long terme entre les investisseurs et les entreprises sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

### **Exclusion**

Une exclusion est le fait d'interdire l'inclusion dans un portefeuille des titres d'une société en raison d'activités commerciales jugées contraires à l'éthique, préjudiciables à la société ou en violation des lois ou des règlements.

### **Gouvernance**

Ensemble des règles, pratiques et processus par lesquels une entreprise est gérée (régie) et dont la gestion est supervisée.

### **Intégration ESG**

Les démarches d'intégration ESG visent à sélectionner les valeurs en portefeuille selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance aux côtés des critères financiers, selon une double approche de maîtrise des risques et de création de valeur, toutefois moins stricte que les approches ISR.

### **Investissement responsable**

Ce terme recouvre l'ensemble des démarches d'investissement prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, selon la conviction que ces démarches permettent non seulement de limiter les risques mais également d'améliorer les performances financières à long terme.

### **UNPRI (United Nations Principles for Responsible Investment)**

Les six Principes fournissent un éventail d'actions possibles pour pouvoir incorporer les questions ESG au processus décisionnel d'investissement et aux pratiques relatives aux biens.

---

DUBLY  
TRANSATLANTIQUE

---

GESTION

DublyTransatlantique Gestion - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF - SA au capital de 15 294 400 euros - 50 boulevard de la Liberté B.P. 1084 - 59012 Lille Cedex. T +33 3 28 36 14 36.  
Nancy - 62 rue Stanislas B.P. 425 - 54001 Nancy Cedex. T +33 3 83 17 32 32 ; Paris - 26, avenue Franklin Delano Roosevelt - 75372 Paris Cedex 08 - T +33 1 56 88 76 00 ;  
Strasbourg - 42 Route de Bischwiller - 67300 Schiltigheim - RCS Lille ; 352 220 313 - N°TVA intracommunautaire FR 84 352 220 313 - Pour toute demande sur la bonne exécution du contrat ou réclamation d'un consommateur ; 01 56 88 77 77 (appel non surtaxé) - Médiateur du CIC ; 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin la Demi Lune - www.lemediateur-cic.fr - Médiateur de l'AMF ; 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF - Teneur de compte conservateur : Banque Transatlantique - Groupe Banque Transatlantique. Source : Dubly Transatlantique Gestion à défaut d'autres indications. Document d'information non contractuel. Pour plus d'information veuillez vous référer à la documentation légale, DICI, note détaillée, règlement ou statuts disponibles en français sur le site [www.banquetransatlantique.com](http://www.banquetransatlantique.com). Les informations contenues dans ce document ne constituent en aucune façon un conseil en investissement et leur consultation est effectuée sous votre entière responsabilité. Crédits photos : Freepik.